

Infos Guiclanaises



COMMUNE DE
GUICLAN

N° 688 AVRIL 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour :

René BISSEY, décédé le 25 février 2025

Jérôme Yves KERSCAVEN, décédé le 13 mars 2025

Bienvenue à la nouvelle petite Guiclanaise:

Agathe JARNO LELONG, née le 12 mars 2025

BOULANGERIE : LE FOURNIL DE GUICLAN

Nous serons fermés pour congés du 22 au 28 avril inclus.
Réouverture le mardi 29 avril 2025.

LOCATION DE MOBILIER

La commune met à disposition des associations et habitants de Guiclan des tables et chaises à louer. Ce service est gratuit pour les associations et les fêtes de quartier.

Pour les particuliers le service est facturé :

- 1.00€ la table (6 à 8 personnes)
- 0.30€ la chaise

Les réservations et le paiement se font à l'accueil de la mairie. Le retrait et le retour du mobilier s'effectuent aux ateliers communaux, de préférence à 13h30.

CONCOURS DE PHOTOS

Tous à vos objectifs pour celui de 2024-2025

Pour la 5^e année consécutive, la Municipalité organise un concours de photos, ouvert à la population de Guiclan. Ce concours sera, comme les années précédentes, doté de 1000€ de prix. Les photos devront être prises entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025. 3 thèmes seront abordés :

- Photo insolite ou mise en situation humoristique
- Photo prise lors d'un évènement (fête, loto, kermesse...) passé dans la période sur la commune
- Photo « dans mon assiette »

2 photos par thème et par personne avec catégorie enfants et adultes, soit 6 photos au maximum par personne. Le règlement sera prochainement sur le site de la commune.

Alors, à vos objectifs, on compte sur vos nombreux clichés !

Guiclan

Le 21 Avril 2025 à 10h30

La chasse aux Oeufs

Dans les jardins de Saint-Jacques

RÉSERVÉ AUX ENFANTS DE GUICLAN

ORGANISÉE PAR LA COMMISSION ANIMATION

Un Regard sur Guiclan

Le concours photos de la commune ! du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Sublimez votre commune !

3 | 2

Thèmes | Catégories

EDITION #5

Toutes les informations sur www.guiclan.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

En raison des fêtes du mois de mai, voici les modifications de collecte pour les quartiers de Guiclan habituellement collectés le jeudi :

- Pour le 1^{er} mai, la collecte des ordures ménagères sera décalée au **Lundi 5 Mai**.
- La semaine du 8 mai, la collecte des produits recyclables aura lieu le **Lundi 12 Mai**.

Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.



Piégeage du frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite en France en 2004. Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne. Sa présence représente un réel danger pour l'homme (risque de multiples piqûres pouvant provoquer la mort), la biodiversité et l'apiculture.

Actuellement, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps (du 1er avril au 1er juin). En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage de printemps est de réduire leur nombre et ainsi le nombre des futurs nids.

Pour que votre piège soit vraiment sélectif, il ne faut pas y mettre n'importe quel appât. L'idée étant de capturer uniquement les frelons asiatiques, et laisser la vie sauve aux autres insectes.

Le mélange doit se faire de la manière suivante :

- ▶ 100 ml de sirop de grenadine ou cassis,
- ▶ 100 ml de bière blonde ou brune,
- ▶ 100 ml de vin blanc, qui attire les frelons asiatiques, mais repousse les abeilles.

Distribution gratuite de pièges chez Camille BARBIER à « La garenne » ou au bar Le Divin et à la mairie. Plus de renseignements au 02 98 79 48 73 ou 07 86 35 82 13.



Nuisances sonores

Avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure ! Cet adage s'applique aussi aux travaux, au bricolage et au jardinage. Il n'est ainsi pas autorisé de percer un mur en pleine nuit ou tondre sa pelouse à toute heure de la journée le week-end.

Point sur la réglementation : La préfecture du Finistère et l'ARS ont établi un règlement à respecter. Elles considèrent ainsi que le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (Arrêté préfectoral 2012-0244 du 1er mars 2012).

Néanmoins, il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

En cas de nuisance sonore ou de tapage la première solution est de discuter avec le voisin responsable du bruit. Vous pouvez par exemple vous organiser avec lui afin de minimiser la gêne : vous prévenir mutuellement, convenir d'un horaire qui ne dérange pas ou tondre vos pelouses respectives au même moment.

Le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète. Mais dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage.



ENFANCE / JEUNESSE

RESTAURANT SCOLAIRE/GARDERIE

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, et qui vont occasionnellement à la garderie, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur quiclan.fr

RAPPEL AUX FAMILLES

Les tarifs du centre de loisirs et de la cantine municipale sont basés sur le quotient familial des familles.

Les familles doivent demander auprès de la CAF ou de la MSA une attestation du quotient familial et la déposer en mairie pour bénéficier de ces tarifs.

Sans ce document, la commune facturera à taux plein.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, en mairie ou sur www.service-public.fr

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement leur sera demandée pour passer certains examens (CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire...).



CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires 

Vacances de Printemps

Du 7 au 18 avril 2025 : la date limite des inscriptions était fixée au dimanche 16 mars 2025.

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance, sur le portail ou fiche d'inscription papier disponible en mairie.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 02 98 79 48 96-06 85 41 10 84 Les programmes sont en ligne sur quiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (3 groupes: juniors, pré ados, ados). 

L'animation jeunesse déménage dans les locaux de la garderie de l'école Jules Verne.

Vacances de Printemps

Du 7 au 18 avril 2025 : la date limite des inscriptions était fixée au dimanche 16 mars 2025.

Passé ces délais, les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles, il faudra pour cela, appeler directement la directrice au 06 77 75 81 17 Les programmes sont disponibles sur quiclan.fr, et à l'accueil de la mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU JEUDI 27 FÉVRIER 2025

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Olivier RAMPNOUX, Isabelle JEZEQUEL, Sonia HALLIER, excusés.

1. Remboursement Licence Restaurant à l'Ouest

Pour des raisons réglementaires, la commune ne peut pas acheter de licence 4 pour le restaurant « A l'ouest » par conséquent à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à M. DIEU la somme de 350.00 € correspondant à la location annuelle de la licence débit de boissons.

2. Eclairage public : fixation des horaires

A l'unanimité, le conseil municipal, décide que l'éclairage public sera interrompu sur la commune de 22h00 à 6h00 et dans le cadre du dispositif Ecowaat, il pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la commune et le SDEF.

3. SDEF Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Le SDEF va réaliser l'opération de géoréférencement des réseaux d'éclairage public afin d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

L'estimation des dépenses se monte à 7500.00 € HT dont 2250.00 € HT à la charge de la commune.

4. Programme voirie 2025 : convention maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) accepte la proposition de convention de maîtrise d'œuvre du cabinet ING Concept pour un montant de 2000.00 € HT pour préparer et suivre les travaux du programme voirie 2025.

5. Régularisation et cessions foncières

- La route menant au village de Kerofil est toujours propriété des conjoints Carrer, mais elle a été réalisée et est entretenue par la commune. Afin de régulariser cette situation ancienne, les conjoints Carrer acceptent de céder gratuitement à la commune de Guiclan l'emprise de la voirie soit 1503 m².

- A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre à M. et Mme Philippe ABGRALL la parcelle cadastrée section H n°1706 d'une superficie de 1737 m² au prix de 0.70 € le m². Il s'agit d'un chemin communal mitoyen à sa propriété qui n'a plus d'utilité.

INFORMATIONS SAUR

Information concernant les usagers mensuels et les usagers à facturation à échéance :

Depuis le 1er janvier 2024, la SAUR facture l'eau potable et l'assainissement collectif sur la commune de Guiclan.

Chaque abonné va recevoir une facture accompagnée d'une note explicative en fonction de son choix de facturation.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :

L'accueil téléphonique

02 77 62 40 00

(coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

L'accueil de proximité

10 rue Ferdinand de Lesseps – ZI du Fromeur à Landi-visiau

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez profiter de tous les services, en vous **connectant sur votre espace client www.saurclient.fr ou en téléchargeant l'application mobile Saur & Moi**. Accessible 24h sur 24, votre espace client facilite vos démarches, et vous donne accès à des informations essentielles en toute sécurité.

Orange vient à votre rencontre à



Guiclan

venez rencontrer nos experts Fibre et tester votre éligibilité

La Fibre, le réseau idéal



Place de l'église



Mercredi 9 avril



10H30(13H-14H)17H30

Envie de trier ?

Avec l'arrivée du printemps, nous avons envie de tout nettoyer, ranger et trier ! Cela est parfois nécessaire et il est toujours intéressant de se désencombrer.

Que faire du textile ?

Trier son armoire n'est pas une mince affaire. Nous avons toujours de bonnes excuses pour garder telle ou telle pièce.

1° Planifiez un moment dédié

Prévoyez-vous un temps suffisant pour vous consacrer à cette tâche. Puis rassemblez tous vos vêtements dans un seul endroit, afin de voir l'ensemble du vestiaire et de ne rien oublier.

2° Créez des catégories et évaluez les vêtements

Triez vos vêtements en catégories : pantalons, chemises, robes, pulls, etc. Cela permet de visualiser ce qu'on a.

Prévoyez de faire 3 tas : je garde / je donne – vends / peut-être.

3° Évaluez les vêtements

L'étape suivante est de s'interroger pour chaque pièce : est-ce qu'on a porté cette pièce au cours de la dernière année ? / Est-ce qu'elle nous va toujours ? / Est-ce qu'on l'aime vraiment ou on la garde « au cas où » ?

Soyez sélectif et surtout honnête tout en restant bienveillant avec vous-même. Si vous n'avez pas porté un vêtement depuis longtemps, il y a de fortes chances que vous ne le portiez plus du tout. Ne conservez que ce que vous portez régulièrement et ce que vous aimez vraiment. Il est normal de s'attacher à certains vêtements pour des raisons sentimentales, mais essayez de garder un équilibre entre le pragmatisme et le sentimentalisme.

Et une fois le premier tri effectué, reprendre le tas « peut-être » et le trier entre les 2 autres catégories (de l'étape 2).

4° Réorganisez votre dressing

Réorganisez votre dressing de manière à ce que les vêtements que vous portez le plus souvent soient faciles à atteindre. Idéalement, placez-les sur cintres car les vêtements pliés au fond d'un tiroir tombent plus facilement dans l'oubli. Vous pouvez également utiliser des organisateurs de vêtements pour optimiser l'espace.

5° Adoptez une nouvelle règle : « un entré, un sorti »

Pour éviter d'accumuler à nouveau des vêtements inutiles, suivez cette règle. Chaque fois que vous achetez un nouveau vêtement, essayez de vous débarrasser d'un ancien pour maintenir votre garde-robe équilibrée.

Zoom sur le don de vêtement sur la CCPL

Les colonnes de textile blanches ABI29

Quel textile ? Les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie.

Comment ? Le linge peut-être en bon ou en mauvais état mais lavé et séché avant d'être mis dans un sac fermé.

A savoir

L'association ABI29, ayant quelques difficultés à diminué la fréquence de ses tournées. Lorsqu'une colonne est pleine, on rapporte son sac chez soi et on attend quelques jours pour le déposer. Les vêtements seront triés, avant d'être soit remis en vente (en circuit solidaire) soit recyclés.

Les associations

Elles ne prennent que des vêtements en excellent état, afin de les vendre à petits prix dans leur boutique solidaire.

Contrôle d'accès en déchèterie

Quand ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un contrôle d'accès a été mis en place en déchèterie. Seuls les habitants de la communauté de communes auront accès sans limitation aux déchèteries communautaires.

Pourquoi ?

Ces mesures font suite aux contrôles d'accès déjà mis en place sur les communautés de communes voisines qui ont contribué à l'augmentation de nos tonnages.

Elles ont pour but de retirer les apports extérieurs à notre territoire et de ne pas impacter nos ménages.

Qu'est-ce que ça change ?

Pour réaliser un dépôt, il sera demandé à chaque passage :

- Pour les particuliers, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemples : facture électricité, gaz, eau, téléphone, internet, quittance de loyer, titre de propriété, avis d'imposition ou encore attestation d'assurance habitation)
- Pour les professionnels : un extrait K, K-bis ou une attestation d'adhésion CESU

Attention les pièces d'identité et les cartes grises ne peuvent être acceptées car leur présentation s'apparente à du contrôle d'identité ou du contrôle routier réalisé exclusivement par les forces de l'ordre.

Et si on profitait du printemps pour composter ?

Comment gérer mon composteur ?

1° Varier les apports

Alimentaire = épluchures de fruits et légumes, même les agrumes, reste de repas (sans viande, os, poisson, arrêtes et peau), marc de café, sachet de thé ou thé en vrac, ...

Déchets secs = copeaux, feuilles mortes, broyat, ...

Déchets verts = fleur fanée, tonte, ...

2° Maintenir une humidité

Il est important que le compost reste humide sans pour autant qu'il ne dégorge d'eau.

Compost sec = arrêt du processus.

Compost noyé = le compost pourrit (pas d'aération, présence de moucheron, odeur, frein au processus).

3° Aérer le compost

Mélanger le compost à chaque fois que vous videz le bioseau.

Régulièrement = mélange des matières, émietter les amas, aérer et relancer la fermentation.

Les bons outils

Fourche ou pelle = brasser le compost.

Arrosoir = humidifier au besoin le compost.

Le savez-vous ?

Avec un composteur, j'allège ma poubelle ordinaire d'un tiers minimum !

Il n'est pas nécessaire d'avoir un potager pour faire du compost ! On peut s'en servir pour rempoter des plants, pour mettre aux pieds des plants et arbustes du jardin et on peut le partager !

Comment obtenir un composteur ?

La Communauté de Communes met à disposition des habitants du territoire, à jour de leur redevance déchets, deux modèles de composteurs de 400 L, à tarif préférentiel en bois au tarif de 38 €* ou en plastique au tarif de 25 €*.

Les composteurs sont à régler par chèque et à retirer à la CCPL **uniquement sur rdv**. Pour cela, contactez le 02.98.68.42.41 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

*Pour information, ce tarif préférentiel est valable une seule fois par foyer et le nombre de composteur limité à 3.

AU PROFIT DE
LES VÉTÉRANES DU
CARNIVAL
GUICLAN

CARNAVAL

GUICLAN

04 | Salle du **TRISKELL**
AVRIL | 18h - 21h

BUVETTE sur place

PARTY ouverte à TOUS!

ECOLE SACRÉ CŒUR GUICLAN

Soirée Costumée

Années 80

Guiclan

Samedi 12 avril
TRISKELL 20h00

Happy Hour !
Apéro offert de 20h à 21h

ENTRÉES
Adultes : 5€
Gratuit pour les moins de 12ans

BUVETTE
Saucisse/frites
Crêpes
Bonbons

Association **GUICLAN** AUTREMENT

FEST DE Z

Dimanche
27 avril 2025

Salle du Triskell - Place de l'Eglise
29410 Guiclan

14H30 - 18H30

Entrée 5€
Gratuite pour les enfants

KEFFIOU

BUVETTE
VENTE DE GÂTEAUX
ET CRÊPES

Organisé par : **AGES & VIE**

Au bénéfice de l'Association Grain de Sel

GPFC
POMMAN EVIT PLOUËZ

CHALLENGE

16^{ème} édition

CHRISTIAN-QUÉMÉNER

SAMEDI 12 AVRIL 2025
STADE DE RADENNEC, GUICLAN

- ⚽ RASSEMBLEMENT U6/U7
- ⚽ RASSEMBLEMENT U8/U9
- ⚽ TOURNOI U11 ET U13

Buvette et restauration sur place
PLEINS DE NOUVEAUTÉS ET DE NOMBREUX LOTS À GAGNER

INSCRIPTION :
06.67.34.92.54
vaillantkevin29@gmail.com

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *sur rdv*

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*

Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*

Juliette LEGAL, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*

Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations, et numérique *sur rdv*

Prochaine parution des Infos Guiclanaises - lundi 5 mai 2025

Articles à transmettre pour le 19 avril 2025 à la mairie ou par mail : mairie@guiclan.bzh

Restez informé :

Suivez-nous sur la page facebook : Mairie de Guiclan
Abonnez-vous à l'application gratuite : My Guiclan
Site : www.guiclan.fr



Bulletin mensuel de la commune de Guiclan

Directeur de publication : Robert BODIGUEL

Réalisation : Mairie de Guiclan - 1200 exemplaires

SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 - Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02 98 24 06 94 - Fax. 09 74 71 88 35



MAISON MÉDICALE : 4-8 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS - Dr Leslie DAIGNEAU
Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02 98 19 26 06



► Cabinet infirmier:

MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN / Rendez-vous par téléphone :
02 98 79 65 34 / 06 81 04 29 48

► Ostéopathe

Elise LE ROUX, consulte sur rendez-vous. Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons. Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06 01 82 55 25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT : rdv et renseignements au 06 45 89 87 01

Clémence GUEGUEN : rdv et renseignements au 06 75 49 77 97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute

Perrine PAPE: rdv et renseignements par téléphone au 07 62 51 14 48

► Kinésithérapeute / Ostéopathe:

Lionel ARZUR, kinésithérapeute, Rendez-vous au 06 59 85 91 94

► Sage-Femme :

Gwladys LE COZ, renseignements au 06 24 55 69 08

► Orthophoniste:

Marion VELLY, renseignements sur le site Perfactive Marion Velly et au 06 68 60 65 80

► Podologue:

Mikaël BIHAN, renseignements sur Doctolib et au 09 56 60 63 13

► Diététicienne nutritionniste:

Ophélie LAURENT, renseignements sur Doctolib et au 07 59 63 98 82

Cabinet infirmier : 8 rue de Kermat 29410 GUICLAN.

Laurie CLUZEAU - Amandine GUÉGUEN - Mathilde PHILIPPE

Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet: 02 98 29 50 21

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles : dans le hall extérieur de la salle des sports, devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale



MÉMENTO

Services municipaux

► **Mairie / Accueil du public** : Lundi mercredi jeudi :

9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h / 12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

@ : mairie@guiclan.bzh / Site : www.guiclan.fr



► **Relais Postal, Commerce Vival**

13 rue du Patronage, 02 98 79 62 29

Du mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30



► **ADMR du Haut-Léon**

Renseignements et RDV : 02 98 19 11 87 /

accueil@admrduhautleon.com.

► **Conciliateur** 02 98 79 61 06

M. BROCH permanence le 1er vendredi de chaque mois à la mairie de St Thégonnec-Loc-Eguiner

► **Bibliothèque municipale** 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h / b.municipaledeguiclan@orange.fr

► **Restaurant scolaire** 09.62.57.74.92

► **Garderie municipale**

-Rue de Kermat 02 98 79 46 66

- Venelle de Prat ar Feunteun: 09.62.57.74.92

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► **CLSH « Les Grimoyes »**

02 98 79 48 96 / 06 85 41 10 84

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► **Animation jeunesse** 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

► **Halte garderie itinérante «1000 pattes»**

06 64 22 28 14 La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► **RPE (Relais Petite Enfance)** 02 98 24 97 15

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

► **Mission locale** 02 98 15 15 50

@ : contact@mlpm29.org

► **SAUR (eau potable)**: 02.77.62.40.09

► **VEOLIA (assainissement)**: 09.69.32.35.29

► **TPAE (assainissement non collectif)**: 02.98.83.75.12

► **Ouverture des déchetteries**

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h
mardi, mercredi 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.

► **Collecte des ordures ménagères :**

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



► **CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)**

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41

► **France services** 02 98 68 67 60

@ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

